

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS ET RADIOGRAPHIES ARGENTIQUES

En avril et en novembre 2022, vous pouvez apporter
à la déchèterie de Saint-Clair-du-Rhône :
📍 ZA de Varambon

Réservé
aux
particuliers*

Anciennes radiographies
argentiques

(sans leurs pochettes)

Pneus hors d'usage
orphelins

*(véhicules légers
uniquement, sans jante)*



IMPORTANT

- Munissez-vous d'un justificatif de domicile à **chaque passage en déchèterie.**
- En dehors de ces périodes, le dépôt de pneus et de radiographies en déchèterie est interdit.

*Opération ouverte aux habitants des communes suivantes : Agnin, Anjou, Assieu, Auberives-sur-Varèze, Bougé-Chambalud, Chanas, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze, La Chapelle-de-Surieu, Le Péage-de-Roussillon, Les Roches-de-Condrieu, Roussillon, Sablons, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Saint-Romain-de-Surieu, Salaise-sur-Sanne, Sonnay, Vernioz, Ville-sous-Anjou.

Un doute ? Une question ?

Service environnement EBER Communauté de Communes :
04 74 29 31 15 - ambassadeur@entre-bievreetrhone.fr
www.entre-bievreetrhone.fr  @EntreBievreetRhone